

Communiqué de presse

Le Sénat vote finalement contre le bon texte

Fin de vie – Santé – Société

Contact presse :

Benoît Hautier
01 48 78 82 72 – 07 66 42 72 33
b.hautier@afc-france.org

28 place Saint Georges
Paris, 75009
www.afc-france.org

Mouvement national reconnu d'utilité publique. Agréeée comme association de consommateur et au titre de la représentation des usagers dans les établissements de santé.

SIRET : 784 408 825 00015

APE : 9499Z

Le Sénat vient de rejeter la proposition de loi relative à l'aide à mourir à 181 contre et 122 voix pour. Ce rejet marque le refus des sénateurs de cautionner une pratique qui ne trouve aucun consensus au sein de la population.

En conséquence, c'est le texte voté par l'Assemblée nationale en 2025 qui retournera en deuxième lecture dans l'hémicycle.

Ce texte est le plus permissif au monde. C'est un texte d'abandon qui ne respecte pas les besoins des plus fragiles, mais qui au contraire cherche à les supprimer.

Pourtant, et quoi qu'en dise la présidente de l'Assemblée nationale, les Français y sont majoritairement opposés.

L'enquête des AFC et la Fondapol réalisée par Opinionway en décembre 2025 a montré à quel point les Français rejettent le texte voté en 2025. 70% d'entre eux se disent très inquiets sur les conséquences dans les familles.

Les AFC appellent chacun des députés à oser avoir le courage de dénoncer cette proposition de Loi, en entendant la voix de la raison exprimée par les Français.

L'Etat ne peut ni ne doit demander aux médecins d'abandonner leurs patients, aux familles d'abandonner leurs proches, ni à la société d'abandonner ses concitoyens.

À propos

Depuis 1905, les AFC portent **la voix des familles**. En 2024, elles regroupent **51 000 familles** réparties sur l'ensemble du territoire français, y compris outre-mer, et constituent un réseau de **280 associations** regroupées en **71 fédérations** départementales au sein de la Confédération nationale. Ce réseau agit pour les familles localement et nationalement avec :

- Des **rencontres avec les décideurs politiques** (ministres, parlementaires, élus locaux...), pour porter la voix de toutes les familles.
- Des **services concrets** aux familles dans les domaines de l'éducation, la consommation, la conjugalité, la santé.....

Communiqué de presse

- Des **centaines de représentations** auprès des institutions, des décideurs économiques ou du système de santé

Les AFC sont fondées sur la **pensée sociale de l'Église** qui définit la famille comme la cellule de base de la société.

La Confédération Nationale des AFC (CNAFC) est membre de l'**UNAF** (Union Nationale des Associations Familiales) depuis sa création, en 1945.

Elle représente la famille au sein du **CESE** (Conseil Économique Social et Environnemental) et est membre du **HCFEA** (Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Age).

Depuis 1987, la CNAFC est agréée comme association nationale de **défense des consommateurs**. En 2022, on compte 24 antennes locales de consommation aidant les consommateurs dans les litiges qu'ils rencontrent avec les entreprises. La CNAFC est membre fondateur de la Fédération des AFC en Europe, la **FAFCE**, créée en 1997. Avec 27 organisations membres issues de 21 pays européens, elle est une force de proposition positive pour la famille auprès des institutions européennes.

LA CNAFC est reconnue **d'utilité publique** depuis 2004.

Elle dispose depuis 2008 de l'agrément national d'association d'usagers du système de santé et, depuis 2010, de l'agrément « **jeunesse et éducation populaire** ».